



ASSOCIATION MISSION LOCALE NORD

**SIEGE SOCIAL : 19 Route du Moufia
 97490 sainte Clotilde**

***Rapports sur les comptes annuels
du Commissaire aux Comptes***



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Sur les comptes de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION MISSION LOCALE NORD

19 Route du Moufia
97490 Sainte Clotilde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale de l'association MISSION LOCALE NORD.

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE NORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-1808 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté que le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte-Clotilde, le 30 Avril 2025.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	34 365	34 365				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 718 373	1 165 198	553 176	596 830	43 655	7.31
	Installations techniques Matériel et outillage	1 015 109	837 117	177 992	287 601	109 609	38.11
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	33 225		33 225	34 725	1 500	4.32
Total I		2 801 073	2 036 680	764 393	919 156	154 763	16.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	36 413		36 413	42 038	5 625	13.38
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	2 488 776		2 488 776	2 375 728	113 048	4.76
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	2 350 700		2 350 700	3 013 373	662 674	21.99
	Charges constatées d'avance (2)	71 322		71 322	66 742	4 580	6.86
	Total II	4 947 212		4 947 212	5 497 882	550 670	10.02
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 748 284	2 036 680	5 711 605	6 417 038	705 433	10.99

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	31/12/2023	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	584 186	584 186		
	Autres				
	Report à nouveau	733 849	1 127 900	394 050	34.94
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	341 643	394 050	735 693	186.70
	Situation nette (sous total)	1 659 678	1 318 036	341 643	25.92
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement	87 077	98 574	11 496	11.66
	Provisions réglementées				
	Total I	1 746 755	1 416 609	330 146	23.31
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	1 783 339	2 332 200	548 861	23.53
	Total II	1 783 339	2 332 200	548 861	23.53
DETTE (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	388 351	405 399	17 048	4.21
DETTE (I)	Total III	388 351	405 399	17 048	4.21
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	278 116	367 519	89 403	24.33
	Emprunts et dettes financières diverses	1 540	1 180	360	30.51
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	199 594	142 825	56 768	39.75
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	946 768	1 020 440	73 672	7.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 074	711 373	692 299	97.32
	Instruments de trésorerie				
DETTE (I)	Produits constatés d'avance	348 068	19 493	328 575	NS
	Total IV	1 793 159	2 262 829	469 670	20.76
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 711 605	6 417 038	705 433	10.99

(1) Dont à plus d'un an184 578277 964

Dont à moins d'un an1 608 5811 984 865

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques148136

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	84 199		18 157		66 042	363.72
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	5 855 205		6 378 982		523 777	8.21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	168 563		177 943		9 380	5.27
Utilisations des fonds dédiés	2 130 854		3 077 263		946 409	30.75
Autres produits	50 248		43 468		6 780	15.60
Total I	8 289 068		9 695 813		1 406 745	14.51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 132 298		1 255 065		122 767	9.78
Aides financières			913 156		913 156	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	212 197		231 328		19 132	8.27
Salaires et traitements	3 730 097		3 970 409		240 313	6.05
Charges sociales	1 368 492		1 432 326		63 834	4.46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	164 937		205 628		40 692	19.79
Dotations aux provisions			23 751		23 751	100.00
Reports en fonds dédiés	1 581 993		1 890 072		308 079	16.30
Autres charges	126 928		115 415		11 513	9.98
Total II	8 316 941		10 037 151		1 720 210	17.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	27 873		341 338		313 465	91.83

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 549		462		1 087	235.23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 549		462		1 087	235.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	14 475		18 432		3 957	21.47
Différences négatives de change			42		42	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	14 475		18 475		4 000	21.65
2. Résultat financier (III-IV)	12 926		18 013		5 087	28.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	40 799		359 351		318 552	88.65
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	379 623		13 380		366 243	NS
Sur opérations en capital	101 336		80 552		20 785	25.80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	480 959		93 931		387 028	412.03
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	98 407		128 631		30 224	23.50
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	98 407		128 631		30 224	23.50
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	382 552		34 699		417 252	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	111				111	
Total des produits (I+III+V)	8 771 576		9 790 206		1 018 630	10.40
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 429 933		10 184 256		1 754 323	17.23
5. EXCEDENT OU DEFICIT	341 643		394 050		735 693	186.70

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 711 604.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 289 067.85 Euros et dégageant un excédent de 341 642.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :

- du code de commerce,
- du décret comptable du 29/11/83,
- du règlement ANC 2014-03,
- du règlement ANC 2017-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux groupements et personnes morales de droit privé à but non lucratif et applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

A) Cadre juridique

Les Missions Locales ont été instituées par l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Elles sont dotées d'une personnalité juridique propre, sous forme d'association de la loi de 1901 ou de groupement d'intérêt public (à La Réunion, les 4 Missions Locales sont des associations relevant de la Loi 1901).

B) Public visé

Les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, sans emploi permanent ou en apprentissage.

C) Missions

Les Mission Locales poursuivent deux missions importantes :

=> Personnaliser la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes en passant par l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi, jusqu'à l'accès à l'autonomie professionnelle et sociale.

=> Mobiliser les partenaires en contribuant aux initiatives locales, en jouant un rôle d'observatoire du public et d'ingénierie de projet et enfin, en assurant le pilotage des différentes actions en faveur des jeunes.

Les Missions Locales développent leur activité de service public en direction des jeunes et ont vocation à les soutenir dans leur insertion professionnelle par le biais des actions suivantes :

=> Service Emploi

=> Service Formation

=> Service Social

D) Fonctionnement

Développées grâce à la volonté conjointe de l'Etat et des municipalités, les Missions Locales constituent aujourd'hui un réseau national placé au coeur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Ce réseau, représenté par le Conseil National des ML, s'est doté en 1990 d'une Charte intitulée :

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES.

Ce conseil fixe le cadre général de fonctionnement des ML et des engagements des partenaires.

Les principes sur lesquels s'engagent les partenaires sont :

=> Une volonté de travailler ensemble sur un territoire,

=> Une intervention globale au service des jeunes,

=> Un espace d'initiative et d'innovation,

=> Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

E) Financement

Sur son fonctionnement général, la MLN est financée par : les services de l'Etat représentés à La Réunion par la DEETS mais également par l'UE (FSE), le Département, la Région, et les communes de son territoire d'intervention.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'activités spécifiques qui peuvent être financées intégralement par l'un ou l'autre des acteurs.

Les ML sont soumises aux règles de procédure liées à l'utilisation des fonds publics.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 365		
Constructions sur sol propre	872 332		
Installations générales agencements aménagements des constructions	846 041		
Installations générales agencements aménagements divers	164 377		
Matériel de transport	114 314		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	733 518		11 674
TOTAL	2 730 582		11 674
Prêts, autres immobilisations financières	34 725		
TOTAL	34 725		
TOTAL GENERAL	2 799 672		11 674

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			34 365	34 365
Constructions sur sol propre			872 332	872 332
Installations générales agencements aménagements constr.			846 041	846 041
Installations générales agencements aménagements divers			164 377	164 377
Matériel de transport			114 314	114 314
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 773	736 418	736 418
TOTAL		8 773	2 733 483	2 733 483
Prêts, autres immobilisations financières		1 500	33 225	33 225
TOTAL		1 500	33 225	33 225
TOTAL GENERAL		10 273	2 801 073	2 801 073

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	34 365			34 365
Constructions sur sol propre	329 257	29 049		358 305
Installations générales agencements aménagements constr.	792 287	14 606		806 893
Installations générales agencements aménagements divers	101 615	9 689		111 303
Matériel de transport	29 466	22 863		52 329
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	593 527	88 731	8 773	673 485
TOTAL	1 846 151	164 937	8 773	2 002 315
TOTAL GENERAL	1 880 516	164 937	8 773	2 036 680

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	29 049				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	14 606				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 689				
Matériel de transport	22 863				
Matériel de bureau informatique mobilier	88 731				
TOTAL	164 937				
TOTAL GENERAL	164 937				

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	584 186				584 186
Report à nouveau	1 127 900	394 050-		0	733 849
Excédent ou déficit de l'exercice	394 050-	394 050	341 643		341 643
Situation nette	1 318 036		341 643	0	1 659 678
Subventions d'investissement	98 574		89 840	101 336	87 077
TOTAL I	1 416 609		431 483	101 336	1 746 755

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	2 332 200	1 487 060	2 130 854			1 688 406	
FAC	68 730	25 000	25 124			68 606	
ATTITUDE PRO / MIO	149 237		149 237				
PROXIBUS/TIP TOP CHALLENGE	250 414		250 414				
CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE	1 223 689	1 462 060	1 223 689			1 462 060	
TAP PEI	106 228		106 228				
TRAJECT OI	28 041		28 041				
CONSORTIUM DETAK	147 985		147 985				
SANTE MENTALE DES JEUNES	17 852		17 852				
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	96 573		96 573				
PSAD NORD	243 451		85 711			157 740	
Contributions financières d'autres organismes		94 933				94 933	
CAP SUR LE TAF		94 933				94 933	
TOTAL	2 332 200	1 581 993	2 130 854			1 783 339	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	405 399		17 048		388 351
TOTAL	405 399		17 048		388 351
TOTAL GENERAL	405 399		17 048		388 351
Dont dotations et reprises d'exploitation			17 048		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	33 225	33 225	
Autres créances clients	36 413	36 413	
Personnel et comptes rattachés	5 364	5 364	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 655	27 655	
Divers état et autres collectivités publiques	2 240 606	2 240 606	
Débiteurs divers	214 737	214 737	
Charges constatées d'avance	71 322	71 322	
TOTAL	2 629 322	2 629 322	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	152	152		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	277 964	93 386	184 578	
Emprunts et dettes financières divers	1 540	1 540		
Fournisseurs et comptes rattachés	199 594	199 594		
Personnel et comptes rattachés	341 537	341 537		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	438 508	438 508		
Autres impôts taxes et assimilés	166 722	166 722		
Autres dettes	19 074	19 074		
Produits constatés d'avance	348 068	348 068		
TOTAL	1 793 159	1 608 581	184 578	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	89 413			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	30 ANS
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 15 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 à 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 à 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	05 ANS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	277 964
Total	277 964

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: BNPI 2012 - ACQUISIT° LOCAL MOUFIA
Montant initial de cette garantie	: 1 073 700
Montant restant dû en capital	: 268 943
Date de fin d'échéance de la garantie	: 30/11/2027
Nature de la sûreté réelle	: PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS : 815 103 €
	: HYPOTHEQUE DE 2ND RANG : 32 700 €
Emprunt du	: BRED 2021 - ACQUISITION VEHICULE
Montant initial de cette garantie	: 27 681
Montant restant dû en capital	: 9 021
Date de fin d'échéance de la garantie	: 23/09/2026
Nature de la sûreté réelle	: GAGE SUR VEHICULE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'engagement de retraite a été évalué au 31/12/2024 (dette actuarielle) à 388 351 €, une reprise sur provision pour charge a donc été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 17 048 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
+60 ans	moins de 4 ans	91 025
55 à 59 ans	5 à 9 ans	147 961
50 à 54 ans	10 à 14 ans	51 108
45 à 49 ans	15 à 19 ans	52 247
40 à 44 ans	20 à 24 ans	11 752
moins de 40 ans	plus de 24 ans	34 258
Engagement total		388 351

Hypothèses de calculs retenues

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode prospective dite des unités de crédits projetés, recommandée par le Conseil National de la Comptabilité et reprenant les dispositions de la norme internationale ISA 19.

Les hypothèses de calculs retenues sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite prévu, sauf dérogation personnelle, est fixé à 64 ans correspondant à une sortie à taux plein.
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié.
- Le turn over est considéré comme très faible pour les salariés cadres et faible pour les non cadres
- Le taux d'actualisation est fixé à 3.26% (inflation comprise).
- La table de mortalité retenue est la table règlementaire TH/TF 00-02.

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association, le montant du passif social s'élève ainsi à 388 351 euros au 31/12/2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PRESCRIPTION SUBV A REVERSER 2019	48 839	77180000
- PRESCRIPTION DETTES FOURNISSEURS 2019	11 936	77180000
- PRESCRIPTION CHEQUES	6 403	77180000
- QP 2023 SUBV FSE MED EMPLOI SIGNE EN2024	312 445	77200000
- QP SUBV INV VIREE AU CR	101 336	77700000
Total	480 959	
Charges exceptionnelles		
- RECLASS SUBV INV / CONV DEETS PROXIBUS	89 840	67180000
- SOLDE CONV PREFECTURE PSAD NORD 2023	2 342	67180000
- PRECRIPTION CREANCES	285	67180000
- REGUL/ INVENTAIRE CAISSE LOGEMENT	450	67180000
- SOLDE CONV DEETS PARRAINAGE 2023	5 490	67180000
Total	98 407	